



# Fonctionnement des Pôles ressources

Mai 2020



# Rappels de quelques éléments institutionnels

- Circulaire n° 2014-107 du 18 août 2014
- NDS du 8 octobre 2018
- **Les personnels du RASED ont donc une double fonction d'enseignants auprès des élèves en difficulté et de personnes ressources pour apporter aide et conseil aux enseignants.**
- **Ils effectuent l'ensemble de ces missions sous l'autorité de l'IEN qui arrête l'organisation générale des actions de prévention et des aides spécialisées dans la circonscription ainsi que les priorités d'action du RASED.**

# Le pôle ressource

## 1. ORGANISATION

- Regroupe tous les personnels que l'IEN peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école : conseillers pédagogiques, maîtres formateurs, enseignants référents, personnels spécialisés du RASED et des ULIS, enseignants des dispositifs pour les élèves allophones et les enfants du voyage, personnels sociaux et de santé.
- Est piloté par l'IEN de circonscription, avec une organisation et une mise en œuvre correspondant aux spécificités de chaque circonscription (éducation prioritaire, zone rurale ou urbaine,...)

## 2. MISSIONS

- Prévenir les difficultés apparaissant dans les écoles, qu'elles soient de l'ordre de la difficulté pédagogique des élèves ou des difficultés de comportement.
- Intervenir dans les écoles pour accompagner une équipe.
- L'intervention du Pôle Ressources s'inscrit dans la procédure départementale de suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers.

# Le RASED au sein du pôle ressource

## 1. SITUATION DES POSTES RASED 2019 – 2020

	Enseignants spécialisés à dominante pédagogique	Enseignants spécialisés à dominante relationnelle	Psychologues de l'Education nationale
Gironde	59	50	96

Soit 205 postes RASED en Gironde, un potentiel humain maintenu et même conforté ces dernières années au service de la réussite de chaque élève.

# Le RASED au sein du pôle ressource

## 1. ORGANISATION

- Le RASED est l'une des composantes du pôle ressource.
- Après concertation de ces membres, l'IEN arrête l'organisation générale des actions de prévention et des aides spécialisées ainsi que les priorités d'action du RASED.
- Le fonctionnement et les résultats du RASED **sont régulièrement évalués.**

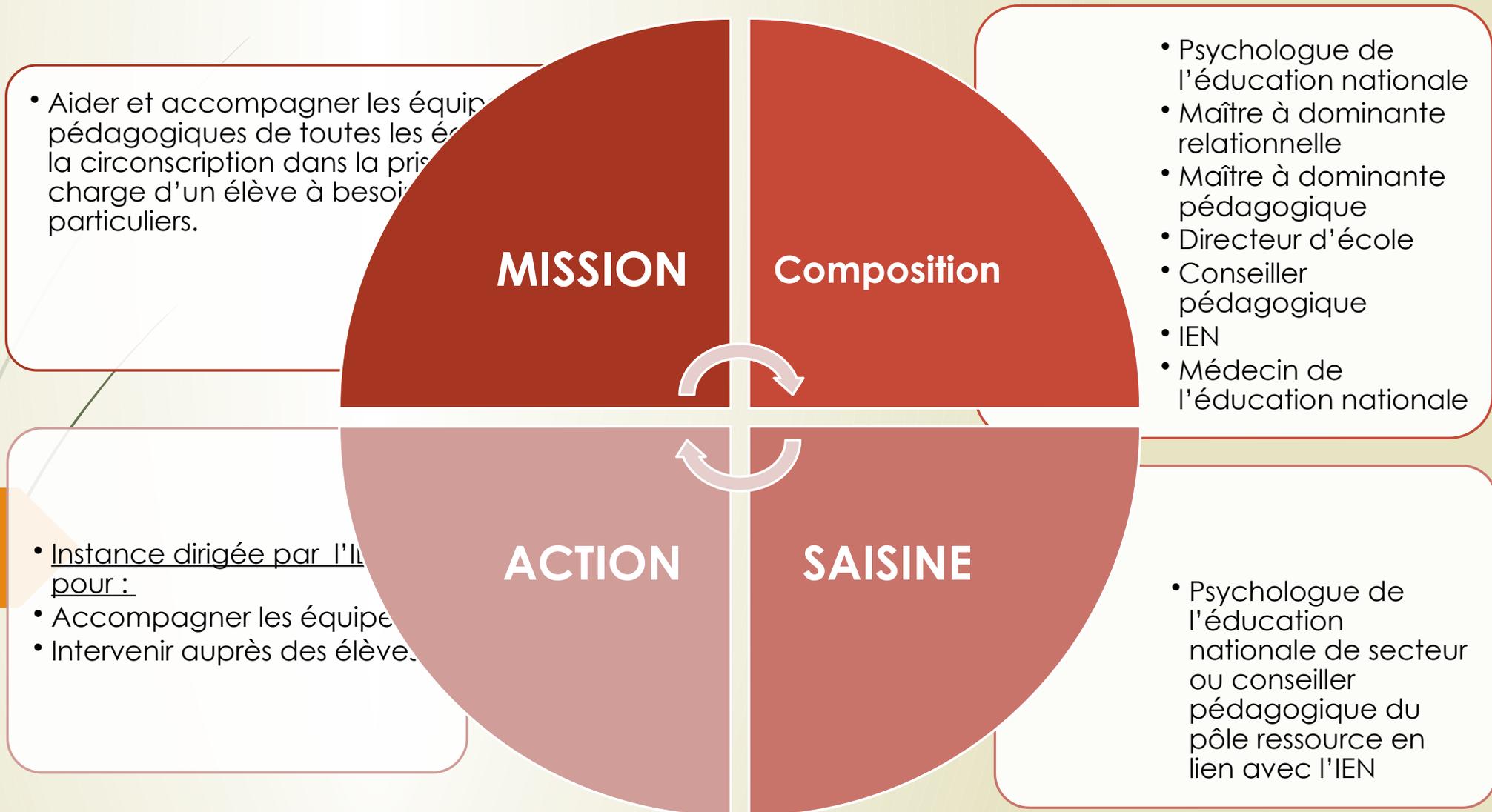
## 2. MISSIONS DES ENSEIGNANTS DU RASED

- Prévenir et repérer les difficultés scolaires des élèves liées à des difficultés d'ordre didactique ou de compréhension des attentes scolaires.
- Prévenir et repérer les difficultés de comportement des élèves.
- Aider et accompagner ces élèves dans le cadre de co-interventions dans les classes pour améliorer les résultats scolaires des élèves et faire évoluer leur rapport aux exigences de l'école.
- Apporter aux enseignants, des aides et des conseils dans la prise en compte de la difficulté pédagogique (aide à dominante pédagogique) ou des problématiques relationnelles (aide à dominante relationnelle).

# Les éléments des interventions des enseignants spécialisés

- ▶ Pour des difficultés persistantes **et résistantes à d'autres formes d'aides (la mise en œuvre préalable d'un PPRE est obligatoire)**, selon des besoins dûment identifiés et avec un projet d'aide **formalisé par écrit**.
- ▶ Une **périodicité des emplois du temps qui permet des prises en charge massées sur des périodes courtes.**
- ▶ Des accompagnements qui **privilégient la co-intervention au sein de la classe afin d'assurer au maximum la continuité des apprentissages pour l'élève. La co-intervention sous toutes ses formes doit maintenant représenter au moins la moitié de l'emploi du temps des enseignants du RASED.**
- ▶ Dans le cas des suivis externalisés, **le travail en groupe est privilégié.**

# PÔLE RESSOURCE (sur demande de l'IEN)



# Principes de pilotage des pôles ressources

## **Des emplois du temps des enseignants spécialisés du pôle ressource harmonisés précis et explicites**

Une périodicité des emplois du temps:

Des emplois du temps hebdomadaires communiqués à la fin de chaque période aux ien

Des modalités d'interventions clairement affichées: groupe externalisé, co intervention, co enseignement, observations, ...

Les compétences développées pour chaque groupe doivent apparaître dans chaque emplois du temps.

Obligations de services des PE spécialisés: 24 heures devant élèves +108 h ( concertations, rencontres familles, CDM, ...)

1 607 h Les formations sont vivement recommandées.

# Les Unités d'Enseignement en établissements médico-sociaux

Mai 2020

# Rappels de quelques éléments institutionnels

- ▶ Arrêté du 2 avril 2009, portant création et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé.
- ▶ Instruction no DGCS/3B/2016/207 du 23 juin 2016 relative au cahier des charges des unités d'enseignement externalisées des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS)
- ▶ NDS départementale du 2 avril 2018
- ▶ **Un établissement médico-social comporte trois pôles : le soin, l'éducatif et l'enseignement. Les unités d'enseignement ont un double rôle :**
  - ▶ Assurer l'enseignement pour les élèves handicapés dans les établissements médico-sociaux ou du secteur sanitaire.
  - ▶ Accompagner les élèves vers une scolarisation en milieu ordinaire, soit en parcours partagé soit en externalisation d'UE.

# Organisation et fonctionnement d'une unité d'enseignement

- ▶ **Un conventionnement Association/ARS/EN**
- ▶ **Un projet pédagogique :**
  - ▶ Elaboré à partir des besoins des élèves dans le domaine scolaire, définis sur la base de leurs PPS.
  - ▶ Décrivant les objectifs, outils, démarches et supports pédagogiques adaptés permettant à chaque élève de réaliser, en référence aux programmes scolaires en vigueur, les objectifs d'apprentissage du PPS.
- ▶ **Une organisation spécifique :**
  - ▶ Nature et niveau des enseignements prodigués
  - ▶ Aides apportées aux élèves
  - ▶ Modes de collaboration avec l'enseignement ordinaire
- ▶ **Des moyens humains :**
  - ▶ Des enseignants spécialisés dont un coordonnateur pédagogique
  - ▶ Une autorité fonctionnelle, le directeur d'établissement
  - ▶ Un contrôle pédagogique, l'inspecteur Ecole Inclusive

# Les unités d'enseignement externalisées

## 1. OBJECTIFS

- Accompagner certains élèves vers une scolarisation en milieu ordinaire
- Assurer une meilleure participation des élèves de l'EMS à la vie sociale (loi de 2005)
- Améliorer la coopération entre les professionnels de l'éducation nationale et du secteur médico-social

## 2. CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

- Un groupe de 5 à 7 élèves, présents la moitié du temps sur la base d'un PPS
- Une salle dédiée à l'UE
- Des temps de restauration et de récréation communs avec les élèves du collège, avec accès aux locaux collectifs
- La mise à disposition d'une équipe de la part de l'établissement médico-social : un enseignant spécialisé et un personnel médico-social (généralement un éducateur)

# Point d'étape unités d'enseignement, rentrée 2020 en Gironde

## LES ELEVES ACCUEILLIS DANS LES ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX

- ▶ **Une baisse régulière du nombre d'élèves**, due à la transformation progressive des places en établissement en places de SESSAD.
  - ▶ Rentrée 2014 : 2579 élèves en établissements médico-sociaux
  - ▶ Rentrée 2019 : 2342 élèves, dont 930 en ITEP, 986 en IME, 256 en IEM et 170 dans les établissements pour jeunes sourds
- ▶ **Une baisse du pourcentage des élèves handicapés scolarisés en établissements spécialisés, donc une augmentation de l'inclusion scolaire.**
  - ▶ Rentrée 2014 : 29% des élèves handicapés de Gironde scolarisés en établissements médico-sociaux
  - ▶ Rentrée 2019 : 22% des élèves handicapés de Gironde scolarisés en établissements médico-sociaux

# Point d'étape unités d'enseignement, rentrée 2020 en Gironde

## LES MOYENS HUMAINS RENTREE 2020

- ▶ **50 établissements médico-sociaux** : 22 ITEP ou DITEP, 19 IME, 5 IEM, 4 établissements pour jeunes sourds ou aveugles.
- ▶ **45 unités d'enseignement**, car les unités d'enseignement dans les établissements pour jeunes sourds et aveugles ne sont pas financées par l'éducation nationale.
- ▶ **154 ETP d'enseignants** : 73 en ITEP/DITEP, 70 en IME, 6 en IEM. Il faut ajouter **5 ETP en SESSAD ou CMPP**.
- ▶ Enfin, l'éducation nationale finance également **19 ETP dans les établissements sanitaires** (Hôpitaux de jour, Centre hospitalier Charles Perrens, Hôpital des enfants, Centre Ressources Autisme).

# Point d'étape unités d'enseignement, rentrée 2020 en Gironde

## L'EVOLUTION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT POUR ACCOMPAGNER L'INCLUSION SCOLAIRE

- ▶ **Des enseignants mieux formés :**
  - ▶ Rédaction et mise en œuvre de projets d'UE dans tous les établissements
  - ▶ 2,5 journées de formation par an pour les enseignants coordonnateurs d'UE
  - ▶ Des départs en formation CAPPEI pour les enseignants des UE
- ▶ **Le développement des unités d'enseignement externalisées :**
  - ▶ **Rentrée 2019 : 33 UE externalisées (2 en école maternelle, 13 en école élémentaire, 16 en collège, 1 en lycée et 1 en LP).**
  - ▶ Rentrée 2020 : 7 UE externalisées supplémentaires prévues (3 en école, 1 en collège, 1 en EREA et 2 en LP)
- ▶ **Le rôle du médico-social dans le développement de l'école inclusive :**
  - ▶ Développement du rôle de personnes ressources tenu par les enseignants des UE (accompagnement de la scolarisation des élèves sortant des établissements médico-sociaux)
  - ▶ Mise en œuvre des équipes mobiles d'appui au sein des PIAL



# **Préparation de la rentrée 2020**

## **Généralisation des PIAL**



# Présentation et objectifs

## Définition:

**Le PIAL est** une organisation **collective, définie par secteur**, mise en œuvre depuis la rentrée 2019 afin de mieux gérer l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap.

## Les 3 grands objectifs:

- **Un accompagnement humain au plus près des besoins de chaque élève** en situation de handicap afin de développer son autonomie et de lui permettre d'acquérir les connaissances et les compétences du socle commun
- **Une flexibilité dans l'organisation de l'accompagnement** humain pour les établissements scolaires et les écoles ;
- **Une évolution des modalités de travail** et une amélioration des conditions de travail des AESH
- **SOUPLESSE, REACTIVITE et ANTICIPATION**



# 100 % PIAL en 2020

## RENTREE 2019

- Nombre de PIAL : 92
- Nombre de coordonnateurs de PIAL : 76

## RENTREE 2020

- Nombre de PIAL : 135
- Nombre de coordonnateurs de PIAL : 107

**100 % PIAL en 2020**

## **Les principes retenus**

- **Des PIAL inter-degrés et des PIAL Lycée**
- **Un collège et son secteur = un PIAL** sauf une ou deux exceptions
- **Des regroupements de lycées pour les PIAL lycée**
- **Un nombre d'AESH compris entre 10 et 25 AESH pour la majorité des PIAL**
- **Une prise en compte des réalités de territoire**
- **Des PIAL Publics uniquement et des PIAL privés uniquement**

**100 % PIAL en 2020**

## **Les principes retenus**

- **Les AESH rattachés à un PIAL et non à un élève**
- **Les accompagnements mutualisés deviennent la règle**
- **Les accompagnements individuels sont réservés aux élèves polyhandicapés et aux élèves souffrant d'un TSA très sévère**
- **Un AESH Co en ULIS plus d'autres AESH**

# LES COORDONNATEURS

- Un coordonnateur peut coordonner plusieurs PIAL
- Il a accès à l'adresse fonctionnelle du PIAL ( qui sera créée dès le mois de juin)
- Il travaille en étroite collaboration avec les co pilotes ou pilotes.
- Il dispose d'une fiche de missions
  
- Indemnités du coordonnateur:
- 0 à 14 AESH -> pas d'indemnité
- 15 à 22 AESH -> ½ IMP ou équivalent en HSE
- 23 à 30 AESH -> 1IMP ou équivalent en HSE
- Au-delà de 30 AESH -> 1IMP ou équivalent + aide d'une AESH pour 10 heures



# LES COORDONNATEURS

## Rôle et missions:

Celles-ci s'exercent en concertation régulière avec les pilotes ou co pilotes de chaque PIAL

- ▶ **Mission n°1** : Opérationnaliser l'accompagnement le plus adapté au profil de l'élève en fonction des moyens disponibles sur le PIAL
- ▶ **Mission n°2** : Gérer, coordonner et moduler les affectations des AESH
- ▶ **Mission n°3** : Recrutement et évaluation des AESH en lien avec les co pilotes
- ▶ **Mission n°4** : Assurer le suivi du PIAL en rendant compte régulièrement aux co pilotes



# LES PILOTES ET les CO PILOTES

- Ils supervisent la mise en place du PIAL
- Ils recrutent un coordonnateur de PIAL
- Ils travaillent en étroite collaboration avec les coordonnateurs et les ERSH du secteur
- Ils réunissent le copil du PIAL (une fois par trimestre à minima)
- Ils organisent l'aspect administratif du suivi des AESH ( absences, congés, ...)
- Ils réunissent les AESH autant que de besoins en concertation avec les coordonnateurs ( A minima 2 fois dans l'année)
- Ils veillent avec le coordonnateur à optimiser l'accompagnement pour que l'élève gagne en autonomie en appui sur l'expertise de l'ERSH.



# LES AESH

## Rôle et missions:

*Circulaire n° 2017-084 du 3 mai 2017 relative aux missions et activités des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap*

*Circulaire n°2019-090 du 5 juin 2019 relative au cadre d'emploi des AESH*

- ▶ Elles disposent d'un livret d'accueil départemental explicitant leurs rôles et missions
- ▶ Elles sont membres de l'équipe éducative et travaillent de manière coordonnée avec l'équipe pédagogique.
- ▶ Leur intervention auprès d'un élève doit être préparée dès leur affectation

# CALENDRIER 100 % PIAL en 2020

- ▶ **11 et 26 Mars 2020:** Présentation du projet aux copilotes ( IEN /CE/ CE lycée) -> envoi du diaporama ajustements possibles à l'issue de cet envoi.
- ▶ **Avant le 15 Mai 2020:** Recrutement des coordonnateurs des PIAL pour R 2020 par les co-pilotes.
- ▶ **Mai/ Juin 2020:** Formation des coordonnateurs R 2020 et R 2019
- ▶ **Mai 2020:** Mise en place des comités de pilotage locaux par les co-pilotes
- ▶ **Avant le 15 juin:** Travail avec les ERSH pour anticiper les changements d'élèves à accompagner dans chaque PIAL ( R19 et R 20)
- ▶ **Juin 2020:** adresses génériques des nouveaux PIAL.